

HEROILIE POILE

JOURNAL DE LIÈGE.

On S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. - Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liége, et 13 francs pour les autres villes du royaume -Un Numero séparé se vend 16 centimes. — Les abonnemens commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis, — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liége moyennant une faible rétribution payable au porteur. - AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. - LONDRES, LE 6 MARS.

Le bill sur le redevances de l'église établie vient d'être rédigé par le ministère anglais. Ce bill abolit toutes les redevances des particuliers dissidens (church rates). Il institue une commission pour administrer en commun tous les biens de l'église étà blie et user des revenus pour le paiement des ministres du culte et l'entretien du culte. Ce bill jette le désespoir parmi les aristocrates de l'église anglaise, mais il sera vivement approuvé par le peuple anglais.

FRANCE. - PARIS, 7 MARS.

Dans la séance de la chambre des députés de ce jour, les amendemens au premier article de la loi de disjonction ont été rejetés et cet article a été adopté, mais à une majorilé si faible qu'elle a paru douteuse. (Correspondance)

- Les actions du chemin de fer de Paris à St. Germain continuent à monter. Elles out fait aujourd'hoi 670. On dit que l'ingénieur en chef tient tous les paris que l'on veut faire avec lui, pour la mise en circulation du chemin au plus tard le 31 juillet prochain. On prétend aussi qu'il y aura à cette époque des waggons pour transporter 50,000 personnes

-Une trentaine de sous-officiers de divers régimens ont été incorporés aujourd'hui dans la garde municipale. L'effectif de cette garde est augmenté de près d'un tiers depuis le commencement de cette année.

- Le roi de Suède, que les journaux représentaient dermèrement comme gravement malade, vient de prouver toute la vigueur de sa verte vieillesse. Pendant la nuit du 13 février un violent incendie éclata dans la partie septentrionale de Stockholm. A la première nouvelle de ce désastre, le roi se rendit à cheval sur le théâtre de l'incendie, il mit pied à terre et dirigea les opérations tendant à éteindre le fee. Malgré la rigueur du froid, le roi ne se retira qu'après une heure du matin , quand le danger eut cessé.

Bulletin de la bourse de Paris du 7 mars. — Le coupon du 5 p. c. a été détaché sujourd'hui; cette valeur est toujours recherchée de préférence par tous les capitalistes; aussi a-t-elle déjà regagné aujour-d'hui 20 centimes, peu après l'ouvertore de la bourse.

Les fonds espagnols se négociaient facilement à 6 3,8 à 142 Cette faveur est d'autant plus remarquable que les nouvelles de l'Espagne sont loin d'être bonnes. En effet, on annonçait qu'un général christinos, à la tête de quinze cents hommes, avait été complètement mis en déroute par les carlistes, aux environs de Sieta-Aguar, et qu'il pe déroute par les carlistes, aux environs de Sieta-Aguar, et qu'il ne tétant échappé qu'une trentaine de christinos. Cette nouvelle avait fait basser les fonds à la bourse de Madrid.

Les portugais étaient également fermes à 31 314. Le bruit s'est aussi répandu à la bourse que des lettres particulières de Medrid annon caient commo certain le remplacement de M. Mendezabal par M. Escobedo, directeur de la caisse d'amortissement

AFFAIRES D'ESPAGNE. On écrit de Valcarlos, le ter. mars :

· Le général Saarsfield, qui avait d'abord donné l'ordre d'abandonner les cantonnemens de la route de Pampelune à

LETTRE A MONSIEUR DEWEZ,

SUR UN FAIT ASSEZ SINGULIER DE L'HISTOIRE DE LIEGE . par Monsieur de Villenfagne (1). (Inédite.)

Les reliques précieuses que renferme la basilique d'Aix-la Chapelle, étaient beaucoup plus fréquentées dans le XVe siècle que de nos jours; une foule d'étrangers des contrées les plus éloignées y accouraient de toutes parts, les uns pour y vénérer les reliques, les autres par curiosité. Des pélérins Hongrois exécutèrent ce voyage en 1447; mais ces Hongrois qui parlaient, prétend-on, notre idiôme wallon, avaient-ils une origine liégeoise? Voita ce que vous désirez savoir.

Les historiens Fisen , Foullon , Loyens , Bouille , etc. , sont les premiers qui, sur la foi de quelques manuscrits vulgaires, ont fait mention de ces voyageurs Hongrois, et c'est à leur occasion qu'ils ont rappelé les grandes charités que sit de son temps notre évêque Reginard, non seulement à ses sujets, mais aussi à des étrangers qui, chasses de leur pays par la famine, vinrent se réfogier à liège; parmi ces malheureux, les historiens cités comptent des Hongrois. Reginard selon eux, leur assigna dans cette ville un quartier où ils se fixèrent, quartier ou rue qui retient encore aujourd'hui le nom de Hongrie ou plutôt Hongrée. Consultons les auteurs qui se rapprochent le plus du siècle de cet évêque, et voyons s'il y avait des Hongrois parmi les pauvres auxquels il donna des vêtemens et du pain.

Anselme, qui écrivait cent et des années après Reginard, élevé sur le siège de St-Lambert en 1025, vante les grandes libéralités de ce Prélat; elles s'étendaient et sur les Liégeois et sur une multitude d'étrangers que des malheurs de tout genre forcerent à abandonner les plages orientales (ab orientali plaga), et qui trouverent un asyle à Liége (2). Anselme ajouta à cela que pour engager les habitans de ce te ville à suivre son exemple, cet évêque en nourrissait trois cents; mais cet auteur ne dit pas , comme l'avance Gilles d'Orval , qui vivait long temps après lui, que Reginard entretenait trois cents pauvres dans la ville de Huy, trois cents dans celle de Dinant et un pareil nom

(1) Voyez M. Dewez, hist de Liége, tome 1er, p. 339.
(2) Chapeauville, tome 1, pag. 265

Valcarlos, et qui, sur les représentations des députés des vallées prononcées, pour la cau e de la reine, avait consenti à laisser les choses sur l'ancien pied, vient de nouveau d'ap peler à lui toutes les troupes qui garnissent cette ligne. Ce n'est qu'à force d'instances qu'il a fini par consentir à laisser

le bataillon de Siguenza pour protéger les vallées.

» On se plaint beaucoup de l'indiscipline des troupes ; des soldats du régiment de Cordone ont forcé en plein midi la boutique d'un épicier à Pampelune, et l'ont mise au pillage.

» Le brigadier Conrad n'a pu obtenir des moyens de trans-port pour les effets d'habillement qui sont déposés à Val-carlos. Il en est d'autant plus désolé que les soldats de la légion s'obstinent à révoquer en doute la nouvelle de cet envoi, qu'ils regardent comme une ruse de leur chef.

on m'annonce que, depuis le 24, dix huit bataillons carlistes, commandés par l'infant don Sébastien et Villaréal, sont arrivés aux environs de Pampelune. Ils sont éch lonnés à Lecumberri, Irursun, et à la vallée de Larun. On les dit bien disposés à s'opposer au mouvement que le général Saarsfield doit operer.

» Le général christino vient aussi de recevoir un renfort de 5,500 hommes. On prétend qu'une action aura lieu sous

Bourse de Madrid du 26. On parle encore de la sortie de M. Mendizabal et de son remplacement par M. Escobedo, directeur de la caisse d'amortissement. Le président du conseil est toujours très souffrant et la maladie qui l'afflige est de nature à se prolonger et à s'aggraver : c'est une gastrite. M. le comte Almodovar est décidement ministre de la guerre. On parle toujours du remplacement de M. Lopez. Les nouvelles désistreuses reçues des provinces absorbent l'attention des spéculateurs : aussi s'est-il fait très-peu d'affaires. Cinq p. c. nouveau, 27 au comptant; 28 1/2 à 60 jours. Dette sans intérêt, 12 au comptant ; 12 1/4 à 60 jours.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 MARS.

A l'ouverture de la séauce de ce jour, M. le ministre de la guerre, a présenté un projet de loi tendant à obtenir un nouveau crédit provisoire de un million. Ce projet renvoyé immédiatement à la section centrale, a été adopté et volé à l'unanimité.

La chambre à ensuite repris la discussion du budget de la guerre et a adopté un amendement de M. de Puyt, tendant à porter un crédit de 70,000 fr. pour avance de première mise aux sous-officiers qui passeraient officiers.

La chambre a ensuite entamé la discussion sur la question

des lits militaires.

- Dans la discussion du budget de la guerre, M. Desmaisières a fait connaître que, pour pourvoir au complète-ment des cadres de l'infanterie, les promotions suivantes sont à faire aussi promptement que possible : 5 lieutenaus-

bre dans celle de Fosse (1). L'historien Bouille (2) et le jésuite Fisen (3) ont suivi Gilles d'Orval. Au reste, Anselme et Gilles d'Orval ne placent pas au nombre de ces pauvres étrangers les Hongrois. Reginard doit avoir assigné à ces Hongrois un quartier de la ville de Liége, et Bouille rapporte, sans citer aucun garant, que les fléaux de la famine et de la peste ayant cessé, le même évêque accorda, pour repeupler cette ville, le droit de bourgeoisie aux étrangers qui s'y étaient établis : ce qui est bien vraisemblable , malgré le silence d'Anselme et de Gilles

Quoi qu'il en soit, c'est seulement en 1417 que nos historiens du XVIIe et du XVIIIe siècles mettent ces Hongrois en jeu, au sujet des pélerins de cette nation, qui allèrent, cette année, rendre leurs hommages aux saintes reliques conservées à Aix-la-Chapelle; car, il est bon d'observer qu'il n'est point question de ces pélerins dans Jean le Plaisant ou Placentius, qui naquit vers 1447, ni dans Pierre Suffride, qui prit la plume après Jean le Plaisant. C'est encore au sujet du voyage de ces mêmes pélérins que le père Bouille rappelle une autre famine qui arriva peu d'années après Reginard, vers 1043, sous notre évêque Wazon. Plusieurs liégeois, dénués de tout, passèrent, dit on, alors en Hongrie, où ils furent à leur tour bien accueillis et où ils fixèrent leur domicile.

Anselme s'étend assez longuement sur le règne très mémorable de Wazon, mais il n'y a pas dans tout son récit un mot de cette émigration des liégeois. Ce sont les descendans de ceux ci qui doivent être venus en 1447 à Aix la Chapelle. On fut bien surpris dans cette ville , d'entendre des hongrois parler l'idiome liégeois; on ne le fut pas moins, lorsqu'ils apprirent qu'on n'accorda un asile en Hongrie à leurs ancêtres, qu'à condition de conserver leur langage primitif. Les habitans d'Aix la-Chapelle leur conseillèrent d'aller à Liége; c'est ce qu'ils firent, et ils furent bien recus; à leurs prières , on consulta d'anciens documens, et on trouva comme le veulent des manuscrits vul-

(1) Ibidem, pag. 275, (2) Tome 1, pag. 94. (3) Pars 1, pag. 478. there en a harden topy's he is an one of the lines.

colonels doivent passer colonels; II majors, lieutenans-colonels; 24 capitaines, majors; 91 lieutenans, capitaines, 232 sons-lieutenans doivent être nommés lieutenans, et 398 sousofficiers passeront sous lieutenans.

- Le sénat a adopté dans sa séance d'hier, le projet de loi relatif à l'achat de la bibliothèque de M. Van Hutthem, et le crédit demandé pour liquider les créances arriérées du département de la guerre, pour les exercices 1831 et antévieurs. Il a également adopté les divers projets de loi relatifs- aux demandes en naturalisation déjà prises en considération.

Le sénat a voté aujourd'hui le cré lit provisoire d'un million demandé par M, le ministre de la guerre, le budget des affaires étrangères et le budg t de la marine.

A l'occasion de ce dernier budget M. Cassiers a appelé de nouveau l'attention du ministre sur la nécessité d'une marine militaire pour protéger notre marine marchande, et pour faire respecter notre pavillon. M. le ministre a fait alors remarquer que l'on ne pouvait traiter ainsi incidemment la question d'une marine militaire ; que quant à ce qui concerne le pavillon , la Belgique n'étant pas reconnue par la Hollande, se trouve par cela même dans une position exceptionnelle, et doit nécessairement aborder pavillou neutre pour naviguer dans les eaux de la Hollande,

Le sénat a ensuite ouvert et fermé la discussion du budget de la justice, dont il votera demain les articles.

- Par arrêté royal du 6 mars, sont nommés juges au tribunal de première instance d'Arlon , le sieur Armand Remacle, juge au tribunal de première instance de Diekirch; le sieur Jean Pierre Nothomb, avocat à Arlon.

- Les Bruxellois seront bien étonnés d'apprendre la nouvelle suivante, donnée par le Journal de Paris. Cette feuille mieux instruite que M. François, nous annonce qu'une visite soudaine au domicile d'un nommé Delpau à Bruxelles, a valu la saisie d'une machine infernale d'un genre nouveau. Cette machine consistait en une tonne divisée en huit compartiments, formant chacan une batterie. Il résulte des papiers trouvés chez ce Delpau, qui a pris la fuite du côté l'Anvers, qu'il était porteur d'un passeport délivre dans le département d'Eure et Loir, et où il prenait la qualité d'homme de lettres.

-Le chef d'une des plus anciennes familles de la Belgique, le comte Van der Meer, est mort hier au soir à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

On s'entrenait beaucoup, hier, de la course fournie par Hariet; appartenant à M. Bauchau, de Namur. Ce dernier avait parié de franchir la distance de Bruxelles à Anvers en une heure 35 minutes. M. Bauchau qui montait lui-même son coursier, a parcouru l'espace en une heure trente trois minutes. Une personne qui l'a vu au moment où il traversait la ville de Malines, nous a assuré que le poil du cheval n'était point encore mouillé. Les paris pour cette course, s'élevaient

plus de six mille francs. La société de chasse à courre, établie à Bruxelles sous la présidence du sénateur comte Duval de Beaulieu; dans le

gaires, que beaucoup de liégeois, mourant de faim sous Wazon, s'é.

taient refugies en Hongrie. Jean de Hinsberg, qui était en 1447 prince de Liége, attesta, dit le P. Foullon, qui suit ces manuscrits sans trop y ajouter foi, la vérité de cette découverte dans des lettres adressées à Laurent, roi de Hongrie; il n'est pas inutile de remarquer qu'il n'y a jamais eu en Hongrie de rois de ce nom; c'était alors Ladislas qui gouvernait cette nation (1), ou plutôt c'était Jean Huniade, car lorsque Lalislas monta sur le trone en 1441, il n'avait que cinq ans, et la mort l'enleva en 1458. Le père Fisen ne parle pas du roi de Hongrie, il se contente seulement de dire que Jean de Hin berg et tout son clergé, avec les échevins et le peuple de Liege, reconnurent ou attesterent que les pélerins hongrois tiraient leur origne des Liégeois.

Foullou et Bouille citent un carte géographique de la Hongrie, prétenduement dressée par Sambueus, dans laquelle on a placé le Va' E'uron près d'Agria. Il serait bon d'avoir cette carte sous les yeux, afin de pouvoir juger de son exactitude et de vérifier si peut être on n'a pas pris un nom pour un autre. Sambueus était sans doute un des plus savants hommes du 16° siècle, mais il était meilleur médecin et poète que géographe ; si, en effet, il existant en Hongrie un lieu nommé le Val Eburon, je crois que le savant jésuite de Feller, qui a visité, dans le 18 siècle la Hongrie en géographe et en amateur de l'histoi, e tant naturelle que politique, n'aurait pas manqué de nous faire connaître ce lieu , soit dans ses voy ages , soit dans son Dictionnaire Geo. graphique, et de nous apprendre que ce Val Eburon devait son origine. à une encienne émigration des Liègeois.

Mais sur quels garants, en général, appuye-t-on l'historiette des pélerins hongrois? Sur des manuscrits vulgaires. Cependant le père Foullon ne pouvait ignorer que son confrère Fisen s'appuyait ici sur Jean de Stavelot ou sur l'auteur qui fit un appendice à son ouvrage; ainsi vous voyez que Pisen ne sait lui même si c'est Jean de Stavelot ou son continuateur qui rapporte l'anecdote de ces pélerins. Le premier mourut en

(1) Foullon a lui-même fait remarquer dans une note admarginem qu'il faut lire Ladislas au lieu de Laurent.

Avant-hier une partie de chasse a en lieu ; un daim a été lancé de Groenendael. Après une course des plus rapides et de plusieurs heures dans la forêt, il a été pris dans une mare près d'une maison à Mont-St-Jean, au-delà de Waterloo. Certes, tous les veneurs ne sont pas arrivés là, mais il est difficile de se faire une juste idée de l'aspect que présentait aux voyageurs se rendant à Nivelles, ce merveilleux groupe de chasse que nous ne connaissions guère en nos contrées que par les tableaux de Vernet. La beauté des chevaux et des costumes était digne du pinceau de ce grand

Cette chasse était honorée de la présence des princes de Saxe Cobourg Gotha, du prince de Linange, de plasieurs étrangers de distinction, de cinq ou six dames, de trente ou quarante membres de la société, parmi lesquels se distinguait au loin l'habit rouge des maîtres et veneurs. (Indépendant.)

- On écrit de Gand :

Une masse de fleurs sont déjà arrivées en notre ville. D'après les variations d'espèces qu'elles présentent, on peut conjecturer que cette exposition sera peut-être la plus belle que nous ayons jamais eue dans nos murs, surtout à pareille saison. C'est à se croire en plein été. On remarque déjà depuis quelques jours un grand nombre d'étrangers.

On nous assure que le roi, le duc de Saxe Cobourg, frère du roi, et les princes de Saxe-Cobourg, ses neveux, viendront assister à cette superbe fête. 12 médailles en or, 22 en argent et 20 en bronze, seront distribuées aux

- Un bouquet de 230 magnifiques cammellias en fleur est envoyé à la société de Gand par celle d'Anvers; ces fleurs, nous dit-on, ne sont pas destinées à concourir; c'est un hommage des jardiniers et des amateurs d'Anvers qu'ils présentent à la grande société, mère de toutes les antres.

- Un habitant de cette ville , qui demeure dans les environs de la porte de Flandres, fait, dit-on, exécuter un ballon-monstre dans le genre de celui de M. Green , et il se propose, comme le célèbre aéronaute anglais, de faire des voyages aériens. (Emancipation.)

Bruxelles, 8 mars (trois heures.) - La baisse de Londres est restée sans effet, en présence de la bonne tenue de la bourse de Paris. On a fait l'actif espagnol à 24 114 argent au comptant, papier à terme. Il y a eu peu d'opérations. Les actions sont très calmes. Point de changement

Aujourd'hui, à midi, sont arrivées à Bruxelles les dépouilles mortelles de M. Aubin Rittweger, banquier et major de la garde civique à Verviers. Elles ont été portées au cimetière de Lacken, accompagnées par un grand nombre d'amis du défunt; une scène des plus déchirantes a été

grand nombre d'amis du défunt; une scène des plus déchirantes a été occasionnée par le vif et profond chagrin de son frère.

Anvers (deux heures.) — Ardoin, 24, 24, 18 argent 14 conrs.

Amsterdam, 6 mars. — Dette active 2, 17, p. c. 53, 18, 116, 5, p. c. 100, 518, 718, billets de chance 22, 716, 12, syndicat 93, 716, 12, société de commerce 184, 314, 185, 12, 185, Ardoin pièce de 85 liv. 24, 916, 716, dito grosses pièces 00, coupons 45, différée 8, 112, passive 7, 316, brésiliens 00, Naples 00, russes 104, 404, 418.

Londres, 6 mars (4 heures.) — Consolidés 90, belges 102, 12, hollandis 2, 12, pc. 52, 718, 314, à 53, 118, dito 5, p. c. 102, 314, à, 718, espagnoles active au comptant 25, 14, 118, 318, 25, 14, 24, 518, à 718, au (6 courant 25, 114, 112, 118, 318, 114, 24, 518, à 25, coupons 47, 18, 46, 718, à, 47, passive 7, 118, 6, 718, à, 718, au, 112, à, 314, id. 3, p. c., 31, 412, à, 314, brésiliens 00.

Marché des huiles et graines. — La graine de colza continue à être très offerte, on trouve peu d'acheteurs. Les huiles et les tourteaux ne se traitent que pour autant que l'exige la stricte consommation.

traitent que pour autant que l'exige la stricte consommation.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Voici la fin du rapport de M. Nothomb, ministre des travaux publics, sur la situation du chemin de fer : Arrivons aux trois sections achevées; nous nous rapprocherons de la

question spéciale qui nous occupe.

J'ai dit que les trois sections, avec le matériel, avaient coûté environ

Ces six millions de capital réel représentent dans l'emprunt, négocié à 92, un capital nominal de 6,480,000 fr.

1449; il nous a laissé une chronique dont des morceaux assez considérables ont été imprimés et dans lesquels on n'en parle pas. Peut-on compter sur l'autorité du second qu'on ne nomme point? Observons d'abord que Bouille copie ici Fisen, en citant aussi Jean de Stavelot ou son continuateur, qu'il ne nomme pas non plus et auquel néanmoins il croit, parce qu'il vivait alors, 11 résulte, de ceci, que Bouille et Fisen n'ont point consulté par eux-mêmes les chroniques de Jean de Stavelot. ou de son continuateur, car ils eussent sans doute alors désigné exactement lequel de ces deux auteurs nous a transmis le conte des pélerins h ngrois; ces chroniqueurs étaient moines de l'abbaye de St-Laurent, près de Liége; on conservait leurs ouvrages dans la bibliothèque de ce monastère (1).

Mais comment s'appelait ce continuateur de Jean de Stavelot? Ce doit être bien certainement Adrien-Henrici, dit du Vieux-Bois, savant religicux, très-versé dans l'histoire et les lettres, dont les productions n'ont point malheureusement été livrées à la presse (2). Il avait composé une chronique de l'église de Liége, qui commençait où Jean de Stavelo finissait la sienne, c'est à dire depuis 1449 jusqu'en 1482, année où il termina sa carrière : ainsi Adrien Henrici ne peut avoir inséré dans la chronique le conte des pélerins hongrois qui se rendirent en 1447 à

Nos historiens du XVIIº siècle et même Bouille, qui écrivait au com. mencement du XVIIIº siècle, étaient presque aussi crédules que nos annalistes des siècles précédens; ils ont à peu-près adopté les mêmes fa bles ; c'est de la qu'on rencontre souvent dans nos fastes des faits extraordinaires sur lesquels il serait difficile aujourd'hui de répandre quelque jour. Vous en avez la preuve ici : je suis entré dans une discussion pénible et minutieuse, qui n'a produit qu'un résultat peu

(†) Le possesseur de cette lettre a vu le manuscrit original de Jean de Stavelot, à la bibliothèque de Beurgogne à Bruxelles; jusqu'à ce jour on l'avait cru perdu.

(2) M. de Villenfagne se trompe; la chronique d'Adrien Henrici a été imprimée dans le 4e volume de l'Amplissima collectio, de Martène.

Ces 6,480,000 fr. exigent pour l'intérêt, à 4 p. c., 259,200 fr., et pour l'amortissement, à raison de 4 p. c., 64,800 fr. en tout; pour intérêt et amortissement, 324,000 fr.

TEST STATE C FOURT.

Ainsi l'obligation annuelle, imposée aux trois sections ouvertes, est de fournir, pour intérêt et amortissement du capital d'établissement,

Si, après avoir pourvu aux frais d'entretien, d'exploitation et de perception, la recette présente encore cette somme de 324,000 fr., nous n'aurons pas à nous plaindre.

Nous avons évalué dans le projet de budget les dépenses annuelles des trois sections à 745 mille fr; en y ajoutant les 324,000 fr. pour intérêt et amortissement, nous aurons 1,069,000 fr. Il faut donc, pour que l'entreprise ne soit pas onércuse, que les trois sections donnent au moins une re-cette de 1,069,000 fr. De la sorte, toutes les dépenses seront couvertes par la recette annuelle

J'ai dit, messieurs, que nous n'aurions pas à nous plaindre. En effet, reportons nous aux idées qui nous ont dominé lorsque nous avons décrété l'établissement d'un grand système de communications par des chemins de fer. Nous n'avons pas entendu décréter un moyen fiscal Pour des raisons d'intérêt général, nous avons voulu introduire dans le pays un nouveau genre de communication; ce que nous voulions, c'est que ce fût sans perte pour le trésor; si nos espérances sont dépassées, il faut nous en féliciter, mais il ne faut pas d'une manière absolue en faire une charge pour

le chemin de fer dans l'avenir. Que si les trois sections produisent au delà de 1,069,000 fr. l'excédant sera un bénéfice, et ce bénéfice sera acquis conditionnellement au trésor. Je dis conditionnellement, et voici pourquoi : si le chemin de fer appartenait à une société on prélèverait sur l'excédant une somme formant un fonds de réserve pour les mauvaises années. Si donc, il arrivait que par fonds de reserve pour les mauvaises annees. Si donc, il arrivait que par suite d'un événement quelconque, d'un fléau, d'une maladie, d'une calamité publique, le chemin de fer ne produisit pas un million soixante-neuf mille francs, le trésor qui aurait toaché pendant plusieurs années, l'excédant, serait obligé de faire ce que font les particuliers, c'est à-dire, de venir au secours du chemin de fer pendant cette mauvaise

année.

Il est inutile que j'ajoute que si le chemin de fer rencontrait ainsi de mauvaises années, les dépenses seraient moindres par cela même qu'il y auraît moins de voyageurs, il faut sculement que d'on se rappelle bien qu'en décrétant l'établissement du chemin de fer, nous ne comptions pas sur un excédant de recette; cet excédant existe, il n'est acquis à certains descriptions pas sur un excédant de recette; cet excédant existe, il n'est acquis à certains descriptions.

tains égards au trésor que comme fonds de réserve.

J'ai supposé que les trois sections du chemin de fer n'avaient à supporter que l'intérêtet l'amortissement du capital de six millions employés porter que l'interetet l'amortissement du capital de six millions employes à leur construction, qui donc supportera l'intérêt et l'amortissement des sommes dépensées; car la dépense totale, y compris les frais de perception et d'entretien, s'élève à 14,136,047 fr. ? Qui supportera les intérêts de la somme assignée au chemin de fer dans l'emprant total des 30 millions, somme qui s'élève à 18,809,700 fr. ? Qui doit supporter ces intérêts jusqu'à l'achèvement des travaux pour les sections qui sont en construction qu'à l'achèvement des travaux pour les sections qui sont en construction ou à l'étude ? Selon moi, c'est l'état : il le fera à titre d'avances : il le fera conditionnellement, parce que c'est lui qui touchera l'excédant que peut produire la recette sur les intérêts, l'amortissement, les frais d'entretien et d'exploitation.

Je n'hésite pas à dire que l'état se trouvera dédommagé des avances qu'il aura faites pour l'amortissement et les intérêts, en touchant l'excédant des recettes.

Ce qui prouve que l'état, en le considérant comme distinct du chemin de fer, ou en considérant le chemin de fer comme un individu, ce qui prouve que l'état ne sera pas trompé en faisant des avances d'intérêt et d'amortissement, c'est ce qui est arrivé depuis 1835. Une seule section exploitée de mai 1835 à mai 1836, pendant 12 mois, à rapporté 359,394 fr.

eux sections exploitées pendant 8 mois, de mai 1836 jusqu'au 31 dé-

cembre de la même année, ont rapporté 735,736 fr.

Les produits ont donc été de 1,094,130 fr.

Cette recette intégrale de 1,094,130 fr. a été versée, brute, sans déduction dans le tréson public

duction, dans le trésor public.

Nous avons vu que l'entretien, l'exploitation et la perception, ont coûté

En supposant que le budget ordinaire cût payé cette somme, il resterait encore 597,521 fr.: environ 500,000 fr.

J'arrive aux deux parties du budget du chemin de fer, le service actual et le service actual et le service aux deux parties du budget du chemin de fer, le service ac-

tuel et le service éventuel Les dépenses d'entretien, d'exploitation et de perception, pour les trois sections ouvertes, quant au service actuel sont évalués à 745,000 fr. Cette somme est considérable; en quatre années, ces dépenses auront coûté six millions, c'est-a dire une somme égale au capital employé pour la construction. Ainsi, une chose qui a coûté six millions exigera, pour son entretien de quatre années, le moutant du capital primitif; c'est années doute beauconn mais tout est relatif.

Sons doute beaucoup; mais tout est relatif.

Cette chose qui a coûté 6 millions, qui exige annucllement pour son entretien et son exploitation 745,000 fr., doit donner un produit de plus d'un million par an; ce produit peut aller jusqu'à un million et demi; il faut donc mettre le montant de la recette en regard du montant de la départe.

Si nous atteignons le maximum de 1,500,000 fr., il se trouve que l'on aura payé 745,000 fr. pour recevoir 1,500,000 fr. qu'on aura payé 1 pour toucher 2.

L'entretien dépend de la nature de la chose. Le problème des chemins de fer n'est peut être pas tant dans l'exécution que dans l'entretien. Ce tapis que nous avons sous les yeux, ce tapis n'est pas soigné plus. minutieusement que ne l'est quotidiennement le chemin de fer. Si nos gens de service négligeaient de soigner ce tapis, il n'en résulterait pas d'accidens majeurs. Il n'en est pas de même du chemin de fer; il doit

Ce qui paraît être le mieux constaté dans tout ceci, c'est que l'évêque Reginard, comme je l'ai dit, étendit ses charités sur beaucoup d'étrangers qui vinrent de son temps (vers 1034), implorer des

Parmi ces étrangers, il y en avait qui abandonnèrent les plages orientales, expression qui peut convenir à plusieurs peuples; de la cependant, l'origine incertaine des Hongrois qui doivent s'être fixés Liége; de là , le quartier ou la rue qu'ils y occupèrent , quartier appelé Hongrée et dont le nom s'est perpétué jusqu'à nous. Quant aux pélerins de cette nation qui allèrent en 1447 visiter les saintes reliques à Aix-la Chapelle, il est apparent que quelques liégeois facétieux (épithête qu'ils ont souvent méritée), se trouvant aussi alors dans cette ville, remarquèrent dans le langage de ccs pélerins des expressions qui avaient quelque analogie avec celles de notre idiome, La tradition de l'origine de la rue Hongrée se présenta à leur esprit; ils les engagèrent à se rendre à Liége, et s'amu èrent un instant aux dépens de leurs concitoyens, en leur persuadant que ces Hongrois descendaient, selon cette tradition, des liégeois qui émigrèrent sous l'évêque Wazon.

UNE PARTIE D'ÉCHECS.

O Philidor! tes manes doivent tressaillir! Voici le dernier bulletin du club des échees, rue de Ménars.

C'était un soir de la semaine dermère; tous les sectateurs du culte de l'échiquier, résidant à Paris, avaient été convoqués par lettres closes : il s'agissait d'assister à un tournoi d'intelligence, un tournoi créé par Philidor d'harmonieuse et palamédique mémoire. Personne n'a fait défaut à l'appel. Il y avait des pairs, des députés, des généraux, des colonels, des artistes, des hommes de lettres, des industrielles, des ministres; c'était un congrès social.

On ne savait que naguère M. de Labourdonnais, le Napoléon de l'échiquier avait joué une mémorable partiesavec M. de Jony ,le dos tourné à l'échiquier, et que l'académicien avait été glorieusement vaincu. Cette fois, M. de Labourdonnais avait jeté le gant à deux adversaires redoutables, MM. Bonfil et Lécrivain, et il s'était engagé à les vaincre être sans cesse inspecté; rien ne doit y être négligé; le moindre objet peut amener des accidens déplorables; qu'un coussinet se déplace, qu'un bois cède, que le sol s'affaisse, et nous avons à redouter les plus grands malheurs. Le chemin de fer et comme palissadé

Les développemens du budget offrent sous ce rapport de curieux détails : voici l'emploi des 200,000 fr. demandés pour l'entretien et la police de la route proprement dite:

a. Personnel pour la surveillance, b. Ouvriers des ateliers ambulans,

b. Ouvriers des ateliers ambulans;

c. Gardes-route et pontonniers;

d. Matériaux d'entretien, rails, billot, gravier;

Ainsi sur une somme de 200 000 fr., il y a un personnel de 180,000 fr.; on ne demande que pour 20,000 fr. de matériaux d'entretien. En comparant la somme demandée pour les matériaux à la somme appliquée an personnel, on voit combien celle ci l'emporte. Ce fait est tracconnu en Angleterse; on le présente comme un argument en 50,000 très connu en Angleterre; on le présente comme un argument en faveur de l'introduction des chemins de fer : si les chemins de fer

dit on, suppriment les chevaux, ils emploient les homn es.

Les locomotives ont en quelque sorte leurs palefreniers comme le plus beau cheval; lorsqua la locomotive arrive elle est traitée avec les plus grands soins. Le chemin de fer lui-même doit être considéré comme une vaste machine exposée à toutes les intempéries de l'air, à tous les accidens qu'éprouvent le bois, le fer, le sol; pour prévenir ces accidens, il faut, non des matériaux, mais beaucoup d'hommes. S'il fallait beaucoup de matériaux, c'est que les hommes n'auraient pas fait leur devoir.

Si done pous un personnel de 180,000 fr. on ne demande que 20,000 francs de matériaux, c'est qu'on compte sur la vigilance du personnel, et sur une vigilance telle qu'il ne soit pas nécessaire de plus de matériaux.

J'avais demandé 780,000 fr. pour le service éventuel; cette somme était calculée d'après trois éventualités; la section centrale réduit cette

Vous savez à quelle condition j'accède à cette réduction; je ne puis que réitérer le vœu de recevoir un démenti des événemens. Je terminerai en réitérer le vœu de recevoir un démenti des événemens. Je terminerai en vou rappelant les craintes qui nous préoccupaient lorsque, il y a trois ans, nous avons voté la loi sur le chemin de fer ; le succès nous a justifiés, couvernement et chambres, et en ce monde, c'est béancoup que le succès. L'étranger nous juge, l'avenir nous jugera d'après le succès, il est de votre devoir, messieurs, d'être plus sévères que l'étranger, plus révères que l'avenir. Vous jugerez en détail; vous porterez ce jugement avec cette haute impartialité qui saisit l'ensemble des thoses, et avec la juste biens veillance due à mes deux houveables préliféesseure et aux deux houveables que le comme veillance due à mes deux honorables prédécesseurs et aux deux hommes

qui ont été leurs agens. La Belgique, messieurs, a donné rendez vous à ses frontières à deux grandes nations; elle les y attend. Quoiqu'il advienne, la révolution belge, accusée tant de fois d'impuissance, aura produit une grande chose dans l'ordre matériel.

LIEGE, LE 9 MARS. FAUX BILLETS DE BANQUE.

L'instruction de cette importante procedure paraît enfin terminée. Le secret absolu sous lequel les prévenus avaient été placés jusqu'à ce jour, a été levé hier au soir, et il leur a été permis de communiquer avec leurs familles.

Un fait des plus graves vient de donner, à cette affaire, une physionomie toute nouvelle. Les prévenus ont tout avogé, Samedi dernier, les frères Fabronius, pressés par les magistrats instructeurs, out confesse qu'en effet ils s'étaient rendus coupables avec le sieur Hennebert de la falsification des billets de la Banque Liégeoise, et ils sont entrés dans les explications les plus minutieuses.

Il paraît que c'est dans la nuit du 14 au 15 février , que l'opération du faux a été completement terminée chez les frères Fabronius.

Le matin même de ce dernier jour, à 5 heures, le sieur Hennebert partait pour Huy, Namur, Bruxelles et Anvers, porteur des billets faux et dans le but de les mettre en circulation.

En présence de ces révélations qui lui ont été communiquées hier , le sieur Hennehert n'a pu taire plus long temps la vérité, et il a completé par des aveux non moins circons tanciés, les faits que ses complices avaient révélés.

Nous avons dit dans l'un de nos derniers numéros, que le papier dont on s'était servi pour la fabrication des faux billets, avait été acheté chez un marchand de cette ville. Ce fait est aujourd'hui confirmé par les aveux des prévenus.

Des ingénieurs français qui vont diriger des mines dans la république américaine de Guatimala vienuent d'arriver à Liége, où ils résideront trois mois pour y étudierles différe ns modes d'exploitation.

Ce fait est encore de nature à prouver l'état avancé de notre industrie.

sans regarder les deux échiquiers, par le seul secours de son incomparable mémoire et de sa merveilleuse puissance de calcul.

Si pareil spectacle avait été payé cinq cents francs le billet, et annoncé à l'Europe, et surtout à l'Angleterre, un mois à l'avance, M. de Labourdonnais aurait eu la plus belle, la plus opulente représentation à bénéfice qui ait jamais rémunéré à Drury-Lane un artiste européen. M. de Labourdonnais s'est montré plus grand : il a ouvert grav tuitement le cercle à tous les amateurs.

La bataille phénoménale s'est livrée dans le salon de billard. Deux échiquiers ont été placés aux extrémités du tapis vert. M. Bonfil et M Lécrivain se sont mis à leur poste: M de Labourdonnais s'est assis bien à l'écart , dans un angle , le visage collé contre le mur , le dos tourné aux deux échiquiers. Les spectateurs ont entouré le billard; les derniers arris vés se sont étagés sur une triple rangée de fauteuils.

Les parties ont duré une heure et demie ; rien n'a pu distraire M. de Labourdonnais que les inextricables calculs, un million de fois croisés, qui jaillissaient de tant de pièces entremelées sur deux échiquiers. Il faut même dire que l'assemblée ne gardait pas ce silence rigoureux qu'un pareil jeu semblait recommander. L'assemblée était excusable d'oublier ainsi son devoir d'impassibilité muette; elle s'abandonnait involontairement à l'admiration ; et les murmures d'enthousiasme , tout comprimes qu'ils s'efforçaient d'être, formaient un accompagnement assez désagréa ble aux oreilles de M. de Labourdonnais. Joignez à cela l'inévitable concert des grippes expirantes qui se formulaient en toux saccadées et ca expectorations convolsives. Rien n'a pu distraire l'imperturbable méditation de l'athlète de l'échiquier.

Les deux parties ont été gaguées par M. de Labourdennais. On ne peut exprimer avec des mots l'exaltation des spectateurs, lorsque cette double victoire a été consommée. Quatre salves d'énergiques applaudissemens ont accueilli le dernier mat porté par le vainqueur Nous ajouterons qu'il a été ramené triomphalement. C'était un enthousiasme extraordinaire et une stupéfaction aussi , comme il arriverait , si l'on voyait faire un miracle sous ses yeux Des lettres sont parties incentinent pour annoncer cette grande nouvelle aux clubs de Berlin , de Vienne et de WestLE POLITIQUE

La propriété acquise par le Roi aux environs de Dinant, à Ardenne, appartenait à M. Urban, ingénieur en chef des ponts et chaussées dans la province de Namur,

On dit que S. M. ne veut y faire construire qu'un simple, pavillon de chasse, son intention n'étant pas d'y établir une résidence royale.

Les glissières en cordes métalliques dues à M. Rasquinet de Liége et qui fonctionnent depuis le mois de septembre au charbonnage Goulay près d'Aix la Chapelle, ont complètement répondu à leur destination et viennent d'être perfectionnées encore par l'inventeur.

Le 42 du courant il arrivera dans notre ville 360 permissionnaires; ils viennent rejoindre le 9 régiment de ligne permission à Liége, L'autorité militaire a pris des mesures pour les faire entrer le jour même de leur arrivée dans les

Le 8, il est parti de notre ville 370 permissionnaires des-tinés pour les bataillons de guerre du 11 me. régiment d'in-

Il résulte des renseignemens pris par l'administration auprès du directeur de l'école normale créée à Liége, que dix-neuf élèves fréquentent aujourd hui cette école, et que ce nombre peut sans inconvénient être porté à trente.

Les cours commenceront le 1er avril pour le semestre d'été et le 1er octobre pour le semestre d'hiver.

Les personnes qui se vouent à la carrière de l'enseignement et qui désireraient se perfectionner en suivant le cours de l'école normale, doivent adresser leur demande à M. le gouverneur; il faut aussi qu'elles joignent à cette demande un certificat constatant leur moralité, leur aptitude et leur position pécuniaire, pour le cas où se trouvant hors d'état de pourvoir eux-mêmes aux frais de déplacement et de séjour à Liège, elles réclameraient une part du sudside de 2000 fr. accordé par le conseil provincial à l'école dont il s'agit.

Les registres de l'Etat-civil sont soumis chaque année à une vérification; les procès-verbaux dressés par suite de l'examen dont les registres de 1835 out été l'objet, constalent de nombreuses irrégularités. On ne saurait trop appeler l'attention des magistrats charges de la tenue de ces registres, sur les graves inconvéniens qui peuvent résulter de ces sortes d'irrégularités dans la rédaction des actes de l'Etatcivil; souvent d'une simple négligence peut dépendre la fortune

Le dernier mémorial administratif porte que L. Jehotte, graveur à Liége, fait les cachets des communes au prix de dix francs : MM. les bourgmestres pourront l'en charger par voie administrative.

-Hier, dans les rues, le peuple s'arrêtait pour examiner de la tête aux pieds un révérend père récollet. Ce moine avait la tête couverte d'une capuche et les pieds nus.

- La police veille à l'arrestation de tous les mendians qu'elle rencontre sur la voie publique.

- Les journaux anglais sont remarquer que la peine de mort n'a presque pas été appliquée en Belgique, depuis quel-ques années, et que cependant les crimes n'y sont pas devenus plus nombreux qu'auparavant. Il donne ce fait comme propre à être médité par les criminalistes anglais.

- Nous insérerons demain un article relatif à l'établissement du Jardin Botanique , au Beau-Mur.

- Nous apprenons qu'une société anonyme vient de se former à Huy, sous la dénomination de Fabrique de Fer du Hoyoux; la direction en est confiée à des industriels trèsrecommandables, qui ont pris part à l'entreprise. Cette nou-velle société a ses établissemens sur la rivière du Hoyoux, dont les eaux ne gêlent ni ne tarissent jamais; ils sout acti-

vés par de fortes chutes d'eau et présentent ainsi des élémens de succès qui ne se rencontrent pas toujours. Dans une position semblable, on économise tout le combustible qu'exige l'emploi des machines à vapeur, et aujourd'hui que nos charons sont parvenus à un prix très élevés, cet avantage est important. Nous ne croyons rien hasarder en disant que la nouvelle société commence ses opérations sous d'heureux aus-(Journal de la Province.)

CONSEIL COMMUNAL. - DISCUSSION DU BUDGET.

éauce du 8 mars. - L'appel nominal constate l'absence de MM. Le-

Séauce du 8 mars. — L'appel nominal constate l'absence de MM. Lefebrre, Tilman, Dehasse, Tombeur et Chefneux, indisposé.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Jamme demande que l'on paie à M. Rémont une somme de 460 fr. de vacations destinées à l'expertise des terrains Outre-Meuse, laquelle expertise a servi aux calculs des ingénieurs Wilmart, Bayet et Devaux, pour leur plan des nouvelles rues à ouvrir dans ce quartier. — Accordé.

M. Lion donne des explications sur deux objets:

a f. L'un qui concerne le supplément de crédit en 1836, pour entrelien des bâtimens communaux. » Quoique la députation du conseil provincial sit réduit la somme, on insistera.

a 2. L'autre qui est relatif à l'indemnité au pasteur du culte protestant, pour le temps qui a précédé la loi communale actuelle. »

tant, pour le temps qui est relatif à l'indemnité au pasteur du culte protestant, pour le temps qui a précédé la loi communale actuelle. »

M. Lion s'attache a prouver que les lois francaises et hollandaises n'avaient rien mis sous ce rapport à la charge de la ville ; tandis que le décret du 30 décembre (809), imposait cette obligation pour les ministres
du culte catholique, décret que la loi communale déclare avoir toujours
eu force législative; il va plus loin, et allègue que la loi communale
(art. (31)), n'oblige pas la caisse de la ville à supporter de charges pour
Toutefois, nous croyons devoir faire remarquer qu'aux dépenses ordi
naires sous le nº (453, on a voté 450 frs. pour indemnité de logement au
ministre du culte protestant. Un décret de 1806 paraît devoir justifier
cette première résolution.

M. Forgeur s'oppose à cette dernière opinion, et chèrche à établir que

M. Forgeur s'oppose à cette dernière opinion, et cherche à établir que l'art. (31 se sert de termes généraux ménistres des cultes; qu'it y a donc lieu de les appliquer au pasteur protestant; il rappelle que déjà le conseil et la députation des états ont reconnu le fondement de leur demande, puisqu'ils lui ont accordé une indemnité pour les neuf dernièrs mois

puisqu'ils lui ont accordé une indemnité pour les neuf derniers mois de 1836 M. Fleussu apruie M. Lion, et demande que la question soulevée soit examinée; il fait remarquer qu'après ces mots : ministres des cultes, le législateur ajoute : d'après les dispositions existantes, et aucune loi ou arêté antérieur n'accorde d'indemnité au ministre du culte protestant.

M. Piercot rappelle guelques une des motifs de la décision de l'an-

M. Piercot rappelle quelques uns des motifs de la décision de l'an-

cien conseil; ce dernier a pensé que les familles protestantes devaient

trouver à Liége le moyen d'instruire leurs enfans dans les principes de leur religion, que ces ministres n'ayant point de casuels et pouvant avoir des charges plus grandes, puisqu'il leur est permis de se marier, il fallatt qu'ils fussent mis à même de vivre honorablement.

M. Closset, pour appuyer l'opinion de MM. Forgeur et Piercot, cite l'art. 131 § 9 de la loi communale qui porte: Les secours aux fabriques d'églises et aux consistoires, conformément aux dispositions existantes sur la matière, en cas d'insuffisance constatée des moyens de ces établissemens.

Il en résulte que la loi communale crée une obligation positive, même

A délant de dispositions préexistantes.

M. Despa partage l'opinion de M. Fleussu, il constate que le pasteur a 2400 frs. de traitement y compris l'indemnité de logement. En outre le gouvernement paie plusieurs frais qu'occasionne l'exercice

Cette question est renvoyée à l'examen du comité du contentieux. On continue la discussion du budeet. Le § 3, instruction publique, ne contient que des rappels et me donne

ieu à aucune discussion.

M. Jamme demande que l'on procède dans l'une des plus prochaines séances du conseil, à la nomination de la commission pour l'école vétéri-naire; mais plusieurs membres font observer qu'elle ne peut exercer ses fonctions que quand l'autorité provinciale aura sanctionné le subside de

3,000 fr.

Au § 4, sciences et arts, se présente le subside au directeur du spectacle qui, dans la proposition de Pachat de la salle par la ville, n'était porté qu'à 10,000 fr. — M. Sanse en demande 30,000.

Cette question sera traitée à huis clos, la position pécuniaire de l'entreprise théatrale cette année devant être exposée dans tous ses détails.

Quant au monument à Grétry, pour lequel on avait porté 8,329 fr., M. Lion demande l'ajournement de cette allocation jusqu'a ce qu'il soit à même de faire connaître la somme nécessaire pour couler la statue en bronze, le gouvernement ayant, comme nous l'avons déjà dit, refusé d'accorder des cauons hors d'usage. Les deux nouvelles allocations suivantes sont justifiées par les progrès

du premier et par les heureuses dispositions du second.
Subside au jeune Monami, élève de la fondation d'Archis, à Rome

300 fr. Subside au jeune Nissen, élève de l'académie de dessin, 200 fr.

Subside au jeune Nissen, élève de l'academie de dessin, 200 fr.

La gratification du sieur Bernard, portier au palais, pour l'ouverture
des portes avant le jour, a été majorée de frs. 60 à frs. 100.

Le sieur Walter Louis, dont le bras a été amputé par suite d'une
explosion lors de la réception du drapeau d'honneur, jouira de 25 frs.
par mois jusqu'à ce que l'administration puisse lui donner un emploi.
Une somme de cent francs pour les quatre premiers mois de cette
année est aortée à cet effet. année est portée à cet effet.

On porte comme supplément de dépense pour les courses de chevaux en 1836.; frs. 18,716 2.

Il se trouve : la recette une somme de 16,638 frs. pour produit de

cartes d'entrée à l'hyppodrome, au concert et au bal.

La dépense totale a été de frs. 26,716 02 c; mais pour connaître le supplément de dépense on a du soustraire les 8,000 frs. qui avaient été votés au budget de 1836.

En définitive les courses, le bal et le concert n'ont coûté à la ville que frs. 10,108 02 c. La séance est levée.

MILICIENS. - REMPLACEMENT.

On sait qu'il existe dans notre pays, une Société pour l'en-couragement du service militaire. Cette Société se charge de pourvoir au remplacement des miliciens, à certaines conditions. Elle a plusieurs agens dans notre province, ce sont : à Liége, M. Houyet, dont le bureau est établi à l'entrepôt des accises; - à Verviers, M. Jacques Fassin, au couvent des Carmes; - à Huy, M. Darthienne, - et à Waremme, M. Meunier, correspondant, chef de bureau du commissariat de

Voici les principales conditions imposées par cette Société pour le remplacement des miliciens de la classe de 1837 :

« La demande de remplaçant pour les miliciens de 1837 doit être remise aux agens des arrondissemens assez à temps pour qu'elles parviennent à Bruxelles le 8 avril prochain au plus tard; passé ce délai elle sera rejetée sans examen; il fraudra alors que le milicien la renouvelle après son incorporation : les demandes des miliciens des années antérieures seront examinées à toutes les époques de l'année, et admises dans le cas où il y aura possibilité.

« L'administration a fixé, pour cette année, le prix de remplacement, pour les miliciens de 1837, à 1000 francs, moyennant ce prix, elle fait tous les frais relatifs au remplacement et répond du remplacant pendant les 18 premiers mois de service : si l'on s'engage à payer 1300 francs, l'association se charge de la libération de la responsabilité d'au delà les 18 mois de service.

« Pour les miliciens des classes antérieures, les conditions ci-dessus sont les mêmes; mais le prix des remplaçans est de cent francs de plus, donc 1,100 ou 1400, suivant le cas de responsabilité.

Nous avons pensé que ces détails intéressaient vivement beaucoup de familles; les personnes qui désireraient obtenir des renseignemens plus complets, pourront s'adresser aux agens de l'administration dont nous avons donné les noms cidessus.

CONCERT AU BENEFICE DE MAD. V°. MASSART.

C'était plaisir à voir hier comme la salle de la Société d'Emulation était bien garnie; car on sait à quelle bonne intention cette nombreuse assemblée s'était réunie. Ce n'est pas sans doute que l'attrait du programme n'y fût aussi pour quelque chose; mais après tant de concerts, peut être le seul élement musical n'eut il pas suffit pour assurer le suecès de la soirée. Nous avons applandi à l'œuvre libérale des artistes de notre orchestre, nous les félicitous aujourd'hui de ses résultats.

Les premiers prix de notre Conservatoire ont fait les principaux frais de la soirée. Nous les suivrons dans l'ordre du programme.

M. Bertrand s'est fait beaucoup applaudir dans un air varié pour le cor Ce jeune artiste possède une très belle qualité de son; son coup de langue est net et précis; il monte avec facilité. M. Bertrand fait honneur à l'établissement où il a recu son éducation musicale,

M. Lhoest autre premier prix du Conservatoire, n'est pas moins ecommandable. Il avait à lutter contre les souvenirs qu'a laissés M. Franck ; clarinette de l'académie Royale , et qui s'est fait entendre au dernier concert de la Société d'Émulation. En bien , sous le rapport de la qualité du son, nous n'hésitons pas à dire que l'artiste belge l'emporte beaucoup sur l'artiste français. M. Lhoest est comme on sait de l'école de M. Massart, qui se distingue et par la mélodie du son qu'il sait tirer de son instrument, et par le mol abandon et la grace de son jeu. C'est dans cette voie que l'élève devra s'efforcer de suivre encore le maître s'il est jaloux de l'égaler un jour. M. Lhoest a reçu de l'assemblée les marques slatteuses de sa vive satisfaction.

Les grands honneurs de la soirée ont encore été pour une autre premier prix du Conservatoire, le jeune Albert Seigne. On ne se lassait point d'admirer la fermeté de son coup d'archet, son aplomb, et la parfaite intelligence musicale du morceau qu'il exécutait. En écoutant cet artiste, nous nous rappellions avec peine le peu d'empressement de notre public lors du concert donné au commencement de la saison par Albert Seigne à qui cependant on peut promettre un brillant avenir. Et puissions nous toutefois n'avoir pas à répéter bientôt à son oc-

Encore une étoile qui file.

Car on ne saurait se le dissimuler, cette indifférence a déjà forcé à l'émigration plusieurs jeunes artistes d'un grand mérite. Ainsi, Léonard que nous aurions pu conserver, a dû chercher un autre théâtre ; ainsi Masset, ainsi bien d'autres ont fait de même.

Nous payerone un autre jour aux artistes et aux amateurs qui ont encore concouru aux frais de la soirée, le tribut d'éloges qu'ils méritent. Aujourd'hui, nous nous bornerons aux seuls Premiers Prix du

ETAT CIVIL DE LIEGE , DU 18 MARS.

Naissances: 4 garçons, 6 filles. Décès: 4 garçon, 2 filles, 2 hommes, 3 femmes, savoir : Jean Baptiste Havard, âgé de 75 ans, tisserand, rue des Écoliers, époux en secondes noces d'Elisabeth Lambrecht. — Jean Gérard Gilson, âgé de 19 ans, étudiant, à St.-Gilles, célibataire. — Jeanne Massillon, âgée de 82 ans, cultivatrice faubourg St. Gilles, veuve de Gérard Clavin. — Marie Marguerite Henry, âgée de 65 ans, sans profession, quai d'Avroi. épouse de Jean Joseph Debeur. — Ag. Lambertine Nopius, àgée de 64 ans, négociante, rue du Pont, veuve en secondes noces de Jean Joseph Hubert Forgeur.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi 9 mars, RELACHE pour la dernière répétition géné-rale de la JUIVE.

Demain vendredi to mars, abounement et entrées de faveur suspendus, la première représentation de la JUIVE, grand opéra en 5 actes, orné de 4 nouveaux décors, costumes et armures d'après les modèles de

AVIS. — Attendu que la malveillance fait circuler le bruit que Milcominique est destinée à faire partie de la troupe de l'année prochaine, l'administration croit devoir informer le public qu'elle n'a traité avec cette artiste que pour jouer spécialement le rôle d'Eudoxie dans la JUIVE, pendant le reste de l'année théâtrale, époque à laquelle cette dame doit se rendre à Bordeaux pour y remplir l'engagement qu'elle a contracté avec le directeur du théâtre de cette ville.

ON DEMANDE UNE FILLE

Munie de bons certificats, sachant un peu lire et compter et capable de teuir le comptoir d'un estaminet; ses gages suront proportionnés à ses qualités. - S'adresser place Saint. Lambert, N. 2. 435

CABILLAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

Nouvelles MORUES du Nord et ANGHOIS NOUVEAUX à 1 franc 75 centimes le tonneau, au Moriane, rue de Stokis.

POISSONS de MER très frais, au Moriane, rue du Stockis.

Nouveaux RIVETS et CABILLAUX, ELIBOTTES, FLOTTES, HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez, PARFONDRY, derrière l'Hôtel de Ville.

On cherche AIDE et ELEVE en Pharmacie. S'adresser au n. 574, rue du Pont d'Avroy, où on dies pour qui c'est.

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain a Ste.-Glaire, nº 130.

A REMETTRE AU PRIX DE FACTURES

COMMERCE D'AUNAGES,

BIEN ACHALANDÉ AU CENTRE DE LA VILLE ; Avec toutes facilités de paiement sous caution:

S'adresser au notaire DE BEFVE, rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liége, où il y a un bon CHEVAL à VENDRE. 391

A LOUER POUR LE 24 JUIN,

UNE MAISON,

RUE DE L'UNIVERSITÉ, Nº 2,

A GAUCHE, EN VENANT DU PONT DE LA BOVERIE.

Au même numéro, CHIEN D'ARRET A VENDRE. 305



EN

CERCLE APRÈS DECES.

LUNDI 13 MARS 1837, à une heure de relevée, en la maison mortuaire de feu Henri PARENT, sise deriière Coronmeuse, commune de Herstal,

LE NOTAIRE DE BEFVE VENDRA PUBLIQUEMENT,

ROUGE ET BLANC DE LA RÉCOLTE DES ANNÉES 1835 ET 1836.

ARGENT COMPANT.

ON DEMANDE

POUR RIO-JANEI

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, celibataire, connaissant la partie des pompes. S'adresser à Hocheporte

Le 20 MARS courant, à 10 heures, M. DUSART, notaire, vendra aux enchères, devant M. le juge de paix du quartier du Sud de cette ville, en son bureau, rue Mont St-Martin,

UNE MAISON

SITUÉE A LIÉGE, RUE DE LA SIRÈNE, derrière le Cœur St-Paul, nº 148.

S'adresser en l'étude dudit notaire, on au bureau de la dite justice de paix, pour connaître les conditions.

APRÈS DÉCÈS.

MARDI, MERCREDI et JEUDI, 14, 15 et 16 Mars 1837 (au lieu du 21 mars, ainsi que des avis antérieurs l'avaient porté), à deux heures de relevée, le notaire BIAR vendra publiquement en la maison cotée 205, rue Sœurs de Hasque, à Liége, où la veuve REMY est décédée,

Consistant en Commodes, Garderobes, Lits, Matelas, Bois de Lit, Pendules, Glaces, Tables, Chaises, Chandeliers, Poëles, très belle Batterie de Guisine, deux grandes Guisinères, Linges de Table, dix pots de Beurre, 70 houteilles de Vin, Habillemens de Femme et très-grande quantité d'autres objets.

ARGENT COMPTANT.

LES CRÉANCIERS de ladite, veuve REMY sont priés de re mettre leurs titres, et les DEBITEURS de se libérer en mains de Mº DOGNÉE jeune, avocat, rue du Pot-d'Or, à Liége.

vente de terres.

LE LUNDI 13 mars 1837, à 10 heures, M° DUSART, notaire à Liége, vendra aux enchères publiques, en son étude, rue Féronstrée, nº 569, LES

PIECES DE TERRE

DONT LA DÉSIGNATION SUIT; Savoir :

1º Une de 14 verges grandes, située entre Limont et Je-

neffe, commune de Limont; 2º Une de 18 verges grandes, située entre Viemme et Limont, commune de Jeneffe;

3º Une aussi de 18 verges grandes, située à Limont, en lieu.

dit Naguette. Ces trois pièces sont exploitées par M. Lambert Brabant,

4º Une de 12 verges grandes, située en lieu dit Chaineux,

partie sur Villers St Siméon et partie sur Liers; 5. Une de 4 verges grandes sise au même endroit, com-

mune de Liers; 6° Une de 7 verges grandes 10 petites, située derrière le

Doyar, commune de Voroux-lez Liers; Ces trois pièces sont exploitées par la veuve Bertrand, de

Voroux-lez Liers. 7º Une de 15 à 18 verges grandes, sise à Liers, en lieu dit

Fond de Chaineux ou Terre de Beaufays, exploitée par Jocques Sauveur, de Villers St Siméon.

8º Et une de 7 verges grandes, au lieu dit au Pireux, hautenr de Grandville, exploitée par la veuve Henri Melon ou ses représentans, de Hodeige.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions, 346

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

LE MERCREDI 15 Mars 1837, à 10 heures du matin, en la demeure de M. Lambert WASEIGE, bourgmestre à Odeur, par devant M. le juge de paix du canton de Hollogne-aux Pierres, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, par le ministère de Me FRANCKEN, notaire,

DONT LE DETAIL SUIT; savoir :

ier. Lot.

Une pièce de terre contenant 40 ares 32 mètres, sise à Thys, joignant du levant à Jean Danen, du couchant à M. Deponthière, du nord aux enfans Arnold Kerstenne. Elle est exploitée par le sieur Lemer, maréchal-ferrant à Thys.

2me. Lot.

Une pièce de terre contenant 43 ares 59 mètres, située à Thys, au chemin de Lens-sur-Geer, tenant du levant à Gilles Happart, du midi à la veuve Wathieu Happart, et du nord à Nicolas D paive.

3me. Lot.

Une pièce de terre contenant 87 ares 18 mètres, située à Thys, en lieu dit Botte Biet, tenant du levant à la dite Ve-Wathieu Happart , du midi à Arnold Moerset , du nord aux enfans Boveroux.

4me. Lot.

Une pièce de terre contenant 87 ares 18 mètres, sise à Thys, en lieu dit Nomerange, tenant du levant à la cure de Thys, du midi à la Vo. Hubert Hendrick , et du couchant aux enfans Englebert Lamarche.

5me. Lot.

Enfin une pièce de terre contenant 69 ares 74 mètres, sise à Thys, en lieu dit Slaide, tenant du levant au sieur Louette, du midi à Henri Lahaye, du couchant à Ferdinand

Coheur, et du nord aux enfans Englebert Lamarche. Ces que tre dernières pièces sont exploitées par Henri La-

S'adresser à M. le juge de paix susdit, et audit notaire FRANCKEN, à Villers-Lévêque, pour conneître les conditions

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

Les syndics provisoires de la faillite de Joseph JAMME, ci devant négociant, demeurant à Liége, rue des Tanneurs. invitent les créanciers du failli à se présenter dans le délai de quarante jours, en l'étude de M. Jules DEL MARMOL, avocat, rue Bonne Fortune, nº 445, par eux ou par leur fondé de pouvoirs, à l'effet de déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers, et de leur remettre leurs titres de créances ou de les déposer au greffe du tribunal de commerce, il leur en sera donné récépissé.

Liége, le 31 janvier 1837

Jules DEL MARMOL, Eugène MOXHON. Walthère FRERE, avocats.

CHOCOLAT

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE,

Au nº 32, rue du Pont-d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités : Chocolat occlinaire, idem à la Vanille, à la Canelle, au Salep, etc. depuis 55 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi kilo.

VENTE

DUNE

SITUÉE A FLEMALLE-HAUTE,

MARDI 14 mars 1837, à 2 heures de relevée, il sera vendu en hausse publique, à l'étude du notaire ADAMS, derrière

1º UNE BELLE MAISON cotée nº 7, avec ses bâtimens de dépendances, pompes, citernes, cours, remises, étables, écuries pour 4 chevaux, jardins grands et petits, bosquet, prairies garnies des meilleurs arbres à fruits et en plein rapport, le tout ne formant qu'un ensemble cloturé de haies superbes, d'une contenance de 3 hectares 61 ares et 12 centiares dans le cité le plus agréable, à Flémalle Haute, entre la grande route et la Meuse.

Cette maison se compose de plusieurs caves, au rez de chaussée d'un vestibule, deux beaux salons, trois cabinets, cuisine, lavoir, garde manger, chambre de servante, et à l'étage de quatre belles chambres, trois cabinets, chapelle, vestibule, chambre de domestique.

2º UNE PETITE MAISON près de la précédente, sise sur la grande route, avec un clos dit Tatine Coq, cloturé de murs et haies, contenant 71 ares 25 centiares.

3º UNE AUTRE PETITE MAISON attenant au lot précédent, avec eour, grange, bâtimens, jardin et terre cloturés de mors, contenant 33 ares 65 centiares, avec que issue sur la grande route.

Les biens ci dessus sont libres de charges; ils seront exposés en trois lots et ensuite en masse, avec des facilités pour le paiement et aux conditions à voir chez ledit notaire.

S'adre ser pour voir la propriété, à la maison même, lesé lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine , après-midi.

BOURSES.

PARIS, LE 7 MARS.

sp. Ardoin 1831.	26 412	811/41	1
rois pour cent, ct de la B. de Fr. lapl. Cert. Falc	79 50 2410 00	• Dt. pas. s int. 7 11 Belgiq. Empr. 1832 103 1 Banque de Belg. 1412 5	48
ing pour cent, .]	107 20	Esp. D. diff. s. int. 1 CO On	01

90 010 53 419 Dillérées. . . . Passives.

3°10, consolidés 2. Bel. cm. (832 C.D.) Holl. Dette active. Portugais, 5 p. c. Id. 3 p. c. 7 010 000 010 00 010 Brésil. Emp. 1834. AMSTERDAM, LE 7 MARS. 00 010 00 019 437 314 112 010 24 118 Holl. Dette act've. Inscr. au gr. livre. Certifi. à Amst. , Pologne. L. fl 500f. Dito 2 112. . . . Différée. 00,00 Billet de change Lots de Rd. 50 f. Syndic. d'amort. 93 318 00 010 Espagne. E. Ard. Dito grd Dette différ. anc. Soc de comm. P.-B nouvelle,

184 118 Russie, H. et C. 5 010 000 1829 , 5 Autriche. Metal. 5 ANVERS, LE 8 MARS 105 0₁0 44 1₁2 100 1₁2 A MAPLES. Cert. Falc. A MTAT-RO. Lev. 1832. P a An. 1834. 92 010

ARVERS. Det. activ. Det. différ. Emp de 48 mill. Holl. Dette active. Rente remboursab. 97 114 CHANGES. 000 Amst., c. jours. ...
424 010 P. Rotterd., Idem ...
147 414 P. 2 mois.
137 112 P. 2 mois.
24 114 18 Amm. p. 40 HB. c. j.
0 010 Bruxelles ...
8 102 Lots de fl. 100. • de fl. 250. • de fl. 500. Polog. Lots fl. 300. BRÉSIL. E. à L 1834 0010 BSPAG. Emp. 1834. D. dif. 1834. 8 112 RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 8 MARS 1837.

Par suite de la baisse à Londres, les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 24 118 114 et reste 24 119 argent au comptant. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 8 MARS.

COTTO	-SED. 21.00 19	bring administration	Faler males
COURS.	Communication is	ACTIONS.	B. John B.
Rms Batach	and days	San Isa a distance of	E. Book som
Emp. Rotsch.,		Act. Société Gén.	737 010 1
Fin cour.	1 100 112	Act. de la S. de C.	434 000 1
Pr. 1 m d. 1:	ון טטט טון	Act. la B. de B.	136 000
* 1836 , 4 "[a.	92 318 P	Act. C. Sam. et O.	106 000
pr. 1 m. d. 1.	4	Act. des Hauts-F.	1 156 00
Dette activ 2 112.	00 010	Act. Charb. Flenu.	132 112
E. de la ville 1832		Act. Banq. fonc	100 444
Dette active holl		Act. Ch. H. et W	99 412
Rente domaniale		Act. Ch. Sclessin .	000 0io
Bresil 1834.	97 114	Act. Entr. Indust	122 112 1
AUTRICHE. Métall		Act. Ch. Lev du F.	106 112
ROME. 1832		Act. S. d'Ougrée.	000 010
NAPLES. Falconnet	92 318	Act. S Sars-Lonch.	000 010
Banque Tav.	00 0.0	Act. Che de fer	98 010
PORT. Dona Maria		Act. S. de Vennes	000 010
Espag. Ard. 1834	1 12 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Act. bat. a V. Anv.	0 0 00
Fin cour.	00 (40	Act. S. St. Leona.	
gros, pièces		Act. S. Chatelin.	144 010
• pr. 1 m. d. 1		Act. S. Verreries.	000 010
différée 1834.	00 010	Act. Ecl. gaz. rés:	00 (40
anc		Act S. Raffinerie	
· dette passive	00 010	Act. Verr Charl	110 010
DI ZuoroH A	a madigin of a	Act Expl. l'Espér. Act. des Brasseries	116 010
OTTO B. 19th Survey	Antonia da	Act. Librairie H	
	Sanorna Tall	Act Tripogn W	000 00
CHANGES.	16010 34021016	Act. Typogr. W. Act. Fabr. Tapis.	100
and bud nun l	distinguation	Act. Fabr. de fer	000 010
Amsr. ct. jours.	14400 mon sir	ACE Masterel : : Lill	103 112
LOND. ct. jours.	12 2 112 A	Act. C. de Bruges	000 010
Paris. ct. jours.	pair I	Act H F M	000 000

VIENNE, LE 28 FÉVRIER.

1 Act. H. F. Monc. | 111 010 P

Métalliques, 105 010. - Actions de la Banque, 1373 010.

ot. Jours. . pair

PLACE D'ANVERS, 7 ET 8 MARS.

Sucre raffiné. - Cette douceur jouit par continuation d'une vive recherche et oblient de bons prix. - Tout ce qui se présente de disponible en pains Mélis et candis est enlevé avec empressement pour l'exportation principalement. Il s'est traité aujourd'hui environ 10,000 kil. Candi et 5,000 kil. Sucre Vergeois.

Nous sommes toujours avec peu de marchandises disponibles au Cuirs. - Toujours en bonne position et recherchés, 4,000 pièces

Montévideo, du poids de 12 à 14 kilogrammes ont été appliqués à prix non cites Poivre. - Une opération importante vient de se faire en poivre Sumatra. Un seul spéculateur a acheté 4,000 balles, à prix tenu secret,

mais qu'on suppose être 19 ou 19 114 c., entrepôt. Tabac. - Une soixantaine de boucauds Virginie ont trouvé preneu ? pour la consommation. Le prix n'a pas transpiré.

Café. — Les transactions citées aujourd'hui sont sans importance. Sucre brut. La demande se maintient pour cette douceur. Environ 200 caisses Havane blond ont obtenu f. 18 112 à f. 19, pavillon étranger. Il s'est en outre traité 300 nattes Manille à f. 12311. On exposera aux enchères publiques le 14 courant 800 caisses Havane et 3,600 nattes

Manille, le tout plus ou moins avarié d'eau de mer.

Sucre rassine. - Environ 6,000 kil, Candi présentés au marché ont été immédiatement enlevés pour l'exportation. Cuirs. - Il s'est de nouveru traité aujourd'hui 2,500 cuirs Montévideo

H. LIGNAC, Impr. du Journal , nº 622 , rue du Pot d Or , à Liége.

gers , à prix non indiqué.